

2.029 Adoption d'une convention portant superposition d'affectations sur partie du domaine public de voirie communale en surface au profit du service public de location de véhicules électriques en libre-service « AUTOLIB ».

M. DUKAN : Monsieur le Maire, dans le cadre de développement de l'offre de transport, la ville de Créteil, par l'intermédiaire de l'adhésion de la Communauté d'agglomération au syndicat mixte Autolib, va permettre aux Cristoliens d'accéder à un service de location de véhicules électriques en libre service.

Dans un premier temps, le syndicat mixte Autolib implantera sur le domaine public de Créteil 17 stations et deux espaces Autolib. Ces espaces accueilleront une bulle permettant l'accueil du public.

La liste de ces 19 sites est annexée au rapport.

C'est un total de 112 bornes de charge et autant de places de stationnement qui seront créées sur la ville. La première réalisation sera l'espace avenue de la France Libre au niveau de la porte 15 du CCR, d'ici la fin de l'année 2011.

Une convention a été élaborée et fait l'objet de ce rapport. Elle reprend les dispositions habituelles en matière de réalisation des travaux et d'entretien des mobiliers et parcelles occupées par le délégataire.

Cette convention fixe également l'indemnisation à verser à la commune, à savoir 750 € par place de stationnement. Cette indemnisation n'est due par le syndicat Autolib que pour les 8 stations financées par la Communauté d'agglomération.

La convention prévoit que la commune rétrocède l'indemnisation perçue à la Communauté d'agglomération qui aura par ailleurs versé 50.000 € pour chacune des 8 stations pour leur réalisation.

Adopté à la majorité en commission.

Mme CALMET : Monsieur le Maire, chers collègues, c'est en effet la première fois que nous avons l'occasion de discuter de ce projet et de ce dossier en conseil municipal car comme le disait à l'instant M. DUKAN, c'est un dossier qui relève de la Communauté d'agglomération, même si c'est sur le territoire de notre commune qu'il va en particulier se développer.

